

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2022

Annexe de la délibération n° 20220330/15 :

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il est élaboré par le Maire sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 février 2022 et a été adopté par le conseil municipal le 30 mars 2022.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement :

☒ **la section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.

☒ **la section d'investissement** concerne les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes qui ont pour effet d'augmenter ou de diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les opérations réelles donnent lieu à encaissement ou à décaissement effectif.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Le budget est présenté en équilibre avec la reprise des résultats de l'exercice n-1.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

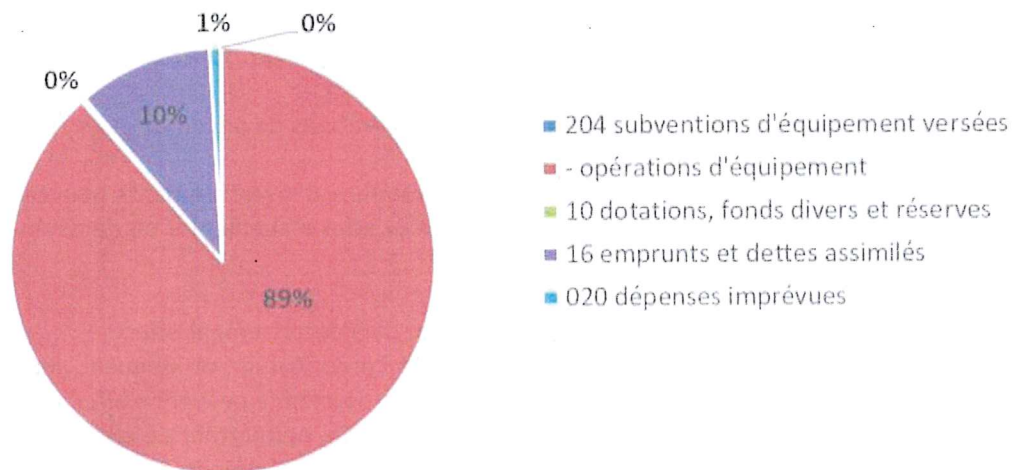
La section d'investissement s'équilibre à 6 340 911 €.

1/ Dépenses d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2021	besoins 2022	BP 2022
204	subventions d'équipement versées		6 755 €	6 755 €
	opérations d'équipement	526 371 €	4 972 718 €	5 499 089 €
Total des dépenses d'équipement		526 371 €	4 979 473 €	5 505 844 €
10	dotations, fonds divers et réserves	9 981 €	10 000 €	19 981 €
16	emprunts et dettes assimilés		641 141 €	641 141 €
020	dépenses imprévues		50 000 €	50 000 €
Total des dépenses financières		9 981 €	701 141 €	711 122 €
Total des dépenses réelles d'investissement		536 352 €	5 680 614 €	6 216 966 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections		40 000 €	40 000 €
041	opérations patrimoniales		76 €	76 €
Total des dépenses d'ordre		- €	40 076 €	40 076 €
déficit d'investissement reporté			83 869 €	83 869 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		536 352 €	5 804 559 €	6 340 911 €

☛ Les opérations réelles pour un montant total de 6 216 966 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre :



Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 "subventions d'équipement versées" d'un montant total de 6 755 €.

Ce chapitre retrace les subventions d'équipement versées par la Commune à des tiers (comité des fêtes de Mériadec et à l'école St Gilles de Mériadec).

Les dépenses d'investissements par opération :

opération	libellé	RAR 2021	nouvelles dépenses	BP 2022
11	acquisition de terrains et d'immeubles	- €	10 500 €	10 500 €
	terrains	- €	10 500 €	10 500 €
	immeubles	- €	- €	- €
12	PLU	- €	13 500 €	13 500 €
13	acquisition de matériel	57 602 €	240 033 €	297 635 €
	logiciel	- €	3 240 €	3 240 €
	véhicules	3 180 €	80 000 €	83 180 €
	matériel informatique	33 108 €	18 260 €	51 368 €
	meublé	7 577 €	31 275 €	38 852 €
	autres matériels	13 737 €	107 258 €	120 995 €
	travaux sur bâtiments	178 658 €	1 449 753 €	1 628 411 €
14	autres bâtiments	13 735 €	271 980 €	285 715 €
15	mairie	133 830 €	12 495 €	146 325 €
16	restaurant scolaire	- €	588 €	588 €
17	école publique	1 129 €	462 000 €	463 129 €
19	salle Nicolazic	29 964 €	652 807 €	682 771 €
20	chapelle Ste Avoye	- €	41 883 €	41 883 €
21	église	- €	8 000 €	8 000 €
	travaux de voirie	290 111 €	3 258 932 €	3 549 043 €
22	divers travaux et réseaux	118 299 €	193 247 €	311 546 €
23	programme de voirie 2022	- €	100 000 €	100 000 €
24	SDAPI	4 764 €	165 090 €	169 854 €
25	schéma pistes cyclables	61 928 €	1 653 675 €	1 715 603 €
26	projet centre ville	72 000 €	- €	72 000 €
27	cimetière aménagement	- €	90 000 €	90 000 €
28	complexe sportif Jean Le Carrer	33 120 €	1 056 920 €	1 090 040 €
	TOTAL	526 371 €	4 972 718 €	5 499 089 €

Opération 11 « acquisition de terrains et d'immeubles » : il s'agit des acquisitions de terrains actées et/ou prévisionnelles pour un montant total de **10 500 €**.

Opération 12 « PLU » : il s'agit des frais d'études engagés pour la révision simplifiée du PLU pour un montant total de **13 500 €**.

Opération 13 « acquisition de matériels » : cette opération reprend l'ensemble des biens que la Commune envisage d'acquérir au cours de l'exercice pour le fonctionnement des services pour un montant total de **297 635 €** tels que :

- les restes à réaliser 2021 relatifs à l'acquisition de matériels informatique et mobilier pour l'école publique ;
- un logiciel de gestion de réservation de salles
- un camion 3.5 tonnes pour le service voirie et un tracteur pneus gazon pour l'entretien notamment du terrain synthétique
- une provision pour le renouvellement du parc informatique pour les différents services et pour l'école publique
- du mobilier pour l'école publique, la maison de l'enfance et l'accueil périscolaire ...
- et différents biens tels que du matériel pour le restaurant scolaire (plan de relance), pour le pôle éducation, pour les services techniques (débroussailleuses, brosse de voirie, ...), l'achat d'illuminations de Noël et de la signalisation de voirie, l'acquisition d'un défibrillateur pour le stade Jean Le Carrer...

Les travaux sur bâtiments d'un montant total de 1 628 411 € comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2021 relatifs à la mise en place de l'organigramme dans les bâtiments, aux travaux de la mairie ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre et autres missions pour le projet de la salle Nicolazic ;

2/ et les nouveaux travaux envisagés sur 2022 :

- sur différents bâtiments communaux tels que la mise en place d'une liaison fibre noire afin de raccorder les services techniques et l'école à la mairie, des travaux à l'école élémentaire (pose d'un double vitrage dans la salle des maîtres, la création d'un préau), le remplacement de la cloison mobile du restaurant scolaire, la réfection des peintures intérieures de la maison de l'enfance ainsi qu'une provision pour l'accessibilité

- la fin des travaux de réfection des étages de la mairie (mobilier, porte de pignon), le solde des travaux d'extension du restaurant scolaire, des travaux de rénovation énergétique à l'école maternelle publique, l'extension de la salle Nicolazic, des travaux à la chapelle de Ste Avoye (drainage, maçonnerie) ainsi que la mise en conformité du paratonnerre de l'église.

Les travaux de travaux de voirie d'un montant total de 3 549 043 € comprennent :

1/ les restes à réaliser de 2021 liés aux réseaux, aux frais d'étude pour le projet de centre-ville, aux honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du terrain synthétique

2/ et l'inscription budgétaire de nouveaux travaux de voirie sur 2022 :

- divers travaux : la création d'un plateau à Mériadec, la sécurisation du portique de Lanriacq, l'installation d'un abri de jardin à l'accueil périscolaire, une provision pour le programme de rénovation de l'éclairage public, d'extension des réseaux électriques et d'eaux pluviales

- le programme de voirie 2022, des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement pluvial intercommunal SDAPI, des travaux pour l'aménagement des pistes cyclables, des travaux d'aménagement des allées du cimetière ainsi que la réalisation d'un terrain synthétique au complexe sportif Jean Le Carrer.

Dépenses financières :

Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves ". La Commune peut être amenée à reverser à AQTA des taxes d'aménagement perçues sur le périmètre du parc d'activités de Kerfontaine.

Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilés". Ce chapitre comprend notamment :

- compte 1641 « remboursement du capital des emprunts » : le remboursement du capital des emprunts déjà contractés et une provision si la Commune souscrit un emprunt sur 2022 pour un montant total de **607 222 €**

- compte 165 « dépôts et cautionnements » : la Commune doit inscrire le montant total des cautions perçues pour les logements communaux pour pouvoir les rembourser en cas de départ de chaque locataire pour un montant de **1 306 €**.

- compte 168758 « autres dettes - autres groupements » : l'intégration dans le budget de la Commune du remboursement du capital des emprunts souscrits par Mériadec villages soit **32 280 €**.

Chapitre codifié 020 "dépenses imprévues" d'un montant de **50 000 €**. Ce chapitre sert à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses, selon leur nature, lorsque la prévision budgétaire est insuffisante. Cette ligne ne donne pas lieu à émission de mandats.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 40 076 €

Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre comprend les écritures relatives :

- comptes 2313 et 2315 : écritures relatives aux travaux en régie. Il s'agit de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents de la collectivité et ayant le caractère de travaux d'investissement.

Cette opération présente l'avantage d'intégrer dans la base de calcul du fonds de compensation de la TVA le coût des matériels et matériaux utilisés pour ces travaux d'investissement.

Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales » correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 168758 « autres dettes – autres groupements » : écriture permettant de solder l'emprunt de Morbihan Energies
- compte 2111 « terrains nus » : écriture suite à l'intégration dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

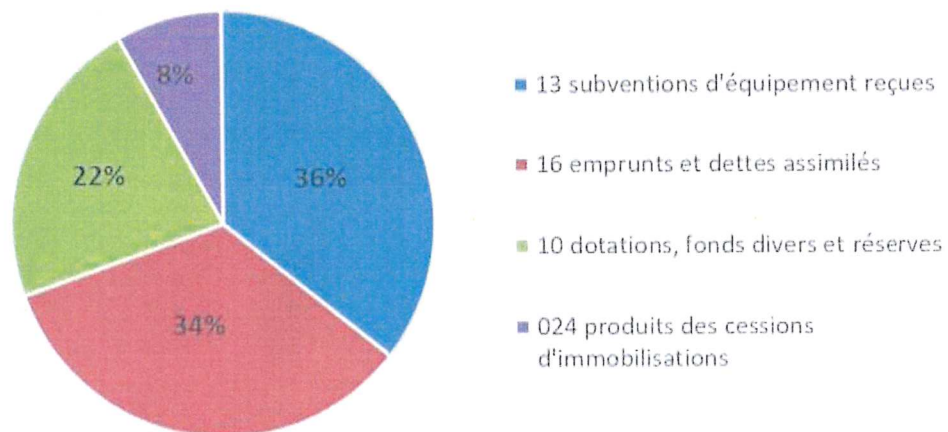
La ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté » correspond à la reprise des résultats antérieurs. Cette ligne budgétaire participe uniquement à l'équilibre du budget. Elle ne peut pas faire l'objet de virement ou d'émission de titres.

2/ Recettes d'investissement

chapitre	libellés des chapitres	RAR 2021	nouvelles recettes	BP 2022
13	Subventions d'équipement	1 178 097 €	811 697 €	1 989 794 €
16	Emprunts et dettes assimilés		1 893 605 €	1 893 605 €
	Total des recettes d'équipement	1 178 097 €	2 705 302 €	3 883 399 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 242 032 €	1 242 032 €
024	Produits des cessions d'immobilisations		451 000 €	451 000 €
	Total des recettes financières	- €	1 693 032 €	1 693 032 €
	Total des recettes réelles d'investissement	1 178 097 €	4 398 334 €	5 576 431 €
021	virement de la section de fonctionnement		555 582 €	555 582 €
040	opération d'ordre de transfert entre sections		208 822 €	208 822 €
041	opérations patrimoniales		76 €	76 €
	Total des recettes d'ordre	- €	764 480 €	764 480 €
001	excédent d'investissement reporté		- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 178 097 €	5 162 814 €	6 340 911 €

☞ Les opérations réelles pour un montant total de **5 576 431 €**

Répartition des recettes réelles d'investissement par chapitre :



Recettes d'équipement :

Chapitre 13 "subventions d'équipement reçues" d'un montant de **1 989 794 €** recense les subventions d'équipement notifiées et qui seront versées en fonction de l'avancement des travaux.

opération	libellé	RAR 2021	nouvelles recettes	BP 2022
13	acquisition de matériel	16 590 €	32 006 €	48 596 €
	CAF - MDJ aide à l'investissement	7 200 €	- €	7 200 €
	CAF - ALSH aide à l'investissement	9 390 €	- €	9 390 €
	Etat - plan de relance / restaurant scolaire	- €	32 006 €	32 006 €
15	mairie	95 077 €	25 315 €	120 392 €
	Conseil Départemental - PST 2020	16 278 €	12 051 €	28 329 €
	Conseil Départemental - PST 2021 - 2ème tranche	- €	13 264 €	13 264 €
	Etat - DETR 2021	78 799 €	- €	78 799 €
16	restaurant scolaire	20 000 €	- €	20 000 €
	Région / Pays d'Auray	20 000 €	- €	20 000 €
17	école publique	293 546 €	75 964 €	369 510 €
	Etat - DETR 2019 - extension sanitaire	93 546 €	- €	93 546 €
	Etat - DSIL 2021 - rénovation énergétique	200 000 €	75 964 €	275 964 €
19	salle Nicolazic	195 000 €	131 161 €	326 161 €
	Etat - DETR 2020	105 000 €	- €	105 000 €
	Région "bien vivre"	- €	56 500 €	56 500 €
	Conseil Départemental - PST 2020	90 000 €	- €	90 000 €
	Conseil Départemental - PST 2021	- €	74 661 €	74 661 €
20	Chapelle Ste Avoye	- €	13 479 €	13 479 €
	Région / DRAC	- €	6 515 €	6 515 €
	Conseil départemental - PST 2020	- €	4 294 €	4 294 €
	Conseil départemental - PST 2021	- €	2 670 €	2 670 €
22	divers travaux de voirie	- €	179 998 €	179 998 €
	Morbihan énergies : réseaux	- €	67 881 €	67 881 €
	Conseil Départemental - PST 2021 voirie et réseaux eaux pluviales	- €	9 938 €	9 938 €
	Conseil Départemental - PST 2021 terrain foot Lanriacq	- €	17 030 €	17 030 €
	Conseil Départemental - PST 2021 terrain foot Lanriacq	- €	85 149 €	85 149 €
23	programme de voirie	- €	37 949 €	37 949 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2020 hors agglomération	- €	22 087 €	22 087 €
	Conseil Départemental : entretien voirie 2021 hors agglomération	- €	15 862 €	15 862 €
25	schéma pistes cyclables	557 884 €	263 220 €	821 104 €
	Région	458 463 €	158 463 €	300 000 €
	Conseil Départemental - 1ère tranche	- €	225 000 €	225 000 €
	AQTA / fonds de soutien	99 421 €	- €	99 421 €
	Morbihan énergies - axe 6	- €	38 220 €	38 220 €
	Etat - DSIL 2020	- €	158 463 €	158 463 €
26	projet centre ville	- €	17 500 €	17 500 €
	AQTA - étude centre ville	- €	7 500 €	7 500 €
	Région "bien vivre" : étude stratégique	- €	10 000 €	10 000 €
28	stade Jean Le Carrer	- €	35 105 €	35 105 €
	Conseil Départemental - PST 2021- 1ère tranche	- €	35 105 €	35 105 €
	TOTAL	1 178 097 €	811 697 €	1 989 794 €

Chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées" :

- compte 1641 « emprunt » correspond à l'inscription d'un emprunt d'équilibre pour équilibrer la section d'investissement.

☛ Recettes financières :

Chapitre 10 "dotations, fonds divers et réserves". Ce chapitre comprend :

- compte 10222 « FCTVA » : l'Etat rembourse partiellement la TVA que la Commune a payée sur les dépenses d'investissement de l'année n-1 sur la base du taux de 16.404 %. Pour 2022, le montant a été estimé à 152 220 €.

- compte 10226 « taxe d'aménagement » : elle est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle permet de couvrir les dépenses d'équipement liées à l'urbanisation. Son montant est estimé à **138 285 €**.

- compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : il s'agit de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice n-1 qui a fait l'objet, par délibération du conseil municipal, d'une affectation permettant le financement de la section d'investissement, pour un montant total de **951 526.86 €**.

Chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations" d'un montant de **451 000 €**. Ce montant tient compte la vente du presbytère. Ce chapitre permet d'ouvrir les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à la sortie de biens de l'inventaire (comptes 192, 6751, 6761, 7751, 7761). Pour ce chapitre, il n'y aura pas d'exécution au compte administratif. En cas d'insuffisance de crédits à ce chapitre, le conseil municipal devra alors prendre une décision modificative.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 764 480 €

La ligne budgétaire codifiée **021** correspond au virement de la section de fonctionnement pour un montant de **555 582 €**.

Chapitre de rattachement 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Il s'agit de l'écriture relative aux dotations aux amortissements pour la période du 01/01 au 31/12. L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens acquis et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Chapitre de rattachement 041 « opérations patrimoniales » correspond à des écritures d'ordre budgétaire :

- compte 1021 « dotation » : écriture permettant de solder l'emprunt de Morbihan Energies
- compte 2111 « terrains nus » : écriture suite à l'intégration dans le patrimoine des terrains acquis à titre gratuit.

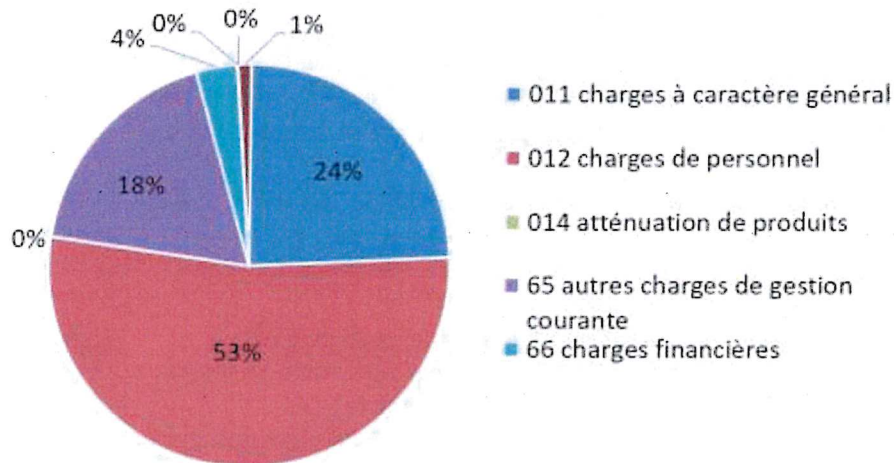
Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 427 984 €**

1/ Dépenses de fonctionnement

- ☛ **Les opérations réelles pour un montant total de 4 663 580 €.**

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre globalisé 011 "charges à caractère général" d'un montant total de 1 132 880 €.

➤ Chapitre 60 "achats et variations des stocks". Ce chapitre correspond à une estimation des dépenses liées à l'achat de matière et de fournitures non stockées permettant le fonctionnement des différents services.

➤ Chapitre 61 "services extérieurs". Ce chapitre comprend notamment :

- les contrats de prestation de service pour la restauration scolaire, pour le balayage de la voirie ;
- toutes les interventions réalisées par des prestataires extérieurs sur les bâtiments communaux, sur du matériel communal, sur la voirie dans le cadre du programme annuel d'entretien de la voirie ainsi que sur les réseaux, ... ;
- les contrats de maintenance ;
- les primes d'assurance pour les bâtiments et les véhicules communaux ;
- les frais d'étude dont le diagnostic radon et qualité de l'air intérieur ainsi que pour le renouvellement du marché de restauration scolaire
- les frais de formation pour les agents communaux.

➤ Chapitre 62 "autres services extérieurs". Ce chapitre comprend :

- les frais divers liés à l'assistance juridique et aux honoraires liés au contentieux
- les frais de publication du bulletin municipal,
- des frais d'affranchissement et de télécommunication.

Ce chapitre comprend également les budgets d'activité de l'accueil de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la maison des jeunes et du service environnement ainsi que les dépenses liées aux manifestations mises en place par la commission culture.

Chapitre globalisé 012 "charges de personnel" d'un montant total de 2 471 575 €, comprend les rémunérations de tous les agents communaux, les cotisations dues aux différents organismes sociaux et de retraite, ainsi que la cotisation du contrat risques statutaires.

Le prévisionnel tient compte des avancements d'échelon, des avancements de grade liés à la carrière des agents (GVT glissement vieillesse technicité), du régime indemnitaire tel qu'il a été adopté par le conseil municipal ainsi que les décisions relatives à l'action sociale en faveur des agents.

Ce chapitre intègre également le remplacement des agents titulaires suite à des congés de maladie, le recrutement des animateurs affectés à l'accueil périscolaire, à l'ALSH et à la MDJ.

Chapitre globalisé 014 "atténuation de produits" d'un montant total de 1 000 € correspond à des dégrèvements de taxes.

Chapitre 65 "autres charges de gestion courante" d'un montant total de **849 770 €**. Il s'agit notamment des indemnités des élus, des différentes subventions de fonctionnement versées au CCAS, aux associations, à l'école publique et aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association ainsi que des participations intercommunales (**annexe n° 3 bis**).

Chapitre 66 "charges financières" d'un montant total de **154 615 €**. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts contractés par la Commune, des intérêts des emprunts contractés par Mériadec villages et des écritures relatives aux intérêts courus non échus (ICNE).

Chapitre 67 "charges exceptionnelles" d'un montant total de **3 500 €**

- compte 6718 « autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » : il s'agit de la prise en charge par la Commune de réparations suite à des sinistres
- compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » : il s'agit des écritures liées à l'annulation de titres de recettes de fonctionnement émis au cours des exercices précédents.

Chapitre 68 "dotations aux amortissements et provisions" d'un montant total de **240 €** relatif à la provision pour créances douteuses.

La ligne codifiée 022 "dépenses imprévues" d'un montant de **50 000 €** permet d'abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elle ne donne pas lieu à émission de mandats. Ce crédit est plafonné à 7.5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 764 404 €

La ligne codifiée 023 "virement à la section d'investissement " est une opération sans exécution qui permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

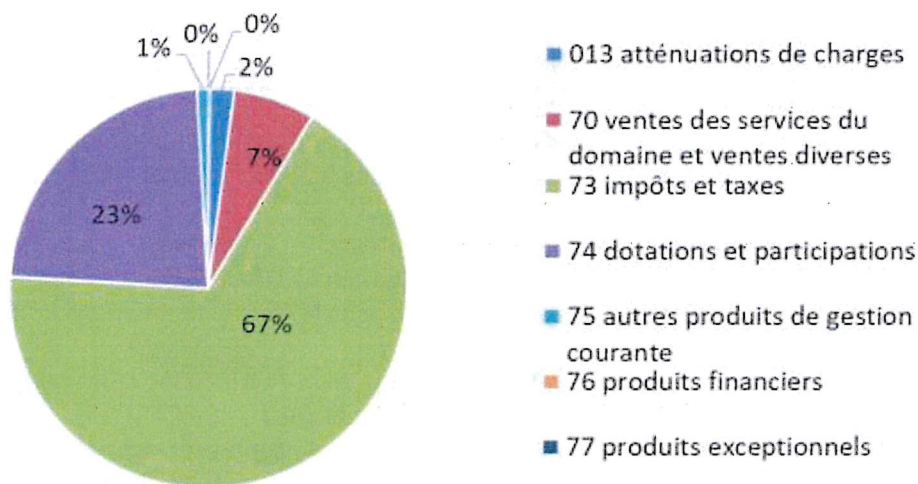
Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement. Ces opérations, dites « opérations d'ordre de section à section », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes. Elles n'influent pas en conséquence sur l'équilibre global du budget mais seulement sur l'équilibre de chaque section.

Au stade de la prévision budgétaire, on y retrouve les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (compte 6811) pour la période du 01/01 au 31/12 ainsi que la dotation aux amortissements suite à la souscription de l'assurance dommages ouvrage pour le restaurant scolaire (compte 6812).

2/ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

☛ **Les opérations réelles pour un montant total de 5 387 984 €.**

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 013 "atténuation de charges" d'un montant total de 106 200 €.

- compte 6419 « remboursements sur rémunérations du personnel » : il s'agit des remboursements de salaires par CNP Assurances et par la CPAM suite aux arrêts de travail des agents ;
- compte 6459 « remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance » : il s'agit du remboursement par l'Etat de la prime inflation versée aux agents en janvier 2022.
- compte 6479 « remboursements sur autres charges sociales » : écriture relative aux titres restaurants correspondant à la part des agents.

Chapitre 70 "produits des services et du domaine" d'un montant total de 357 955 €, comprend les recettes liées :

- aux concessions dans le cimetière ;
- à l'occupation du domaine public par les concessionnaires de réseaux ;
- aux produits des services : restaurant scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes. L'estimation a été faite sur une baisse de la fréquentation des structures ALSH et MDJ.

Chapitre 73 "impôts et taxes" d'un montant total de 3 627 349 €. Il s'agit des impôts directs locaux (produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties), du reversement de la contribution économique territoriale par AQTA (déduction faite du coût du service instruction du droit du sol, du transfert de la compétence petite enfance, de la taxe de séjour et de la mise en réseau des médiathèques), du produit des droits de mutation et du produit relatif aux terrains nus devenus constructibles (Le Clos de Joséphine).

Le taux des impôts votés lors du conseil municipal du 30 mars 2022 sont les suivants :

Taxes ménages	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40.46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.75 %

Chapitre 74 "dotations et participations", d'un montant total de **1 240 282 €**, comprend notamment :

- les dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation. Au stade de la construction budgétaire, les montants des dotations de l'Etat ne sont pas encore connus.
- le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement réalisées sur l'exercice n-1 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que pour les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (cloud) ;
- les subventions versées par le Conseil Département pour le fonctionnement de l'ALSH, pour des travaux de curage de fossés ;
- la participation de la Commune de Plumergat pour la gestion de Mériadec et les participations des communes extérieures pour les enfants inscrits à l'école publique ;
- la participation de la CAF dans le cadre des prestations de service et dans le cadre du contrat enfance jeunesse.
- les compensations au titre des exonérations des taxes foncières.

Chapitre 75 "autres produits de gestion courante" d'un montant total de **51 660 €**. Il s'agit uniquement des loyers encaissés pour les logements communaux, pour les bureaux et pour un bail commercial.

Chapitre 76 "produits financiers" d'un montant total de **38 €** correspond aux intérêts des parts sociales versées.

Chapitre 77 "produits exceptionnels" d'un montant total de **4 500 €**.

- compte 773 « mandats annulés sur exercices antérieurs » : ce compte comptabilise l'annulation de dépenses se rapportant à la section de fonctionnement et qui ont été prises en charge lors des exercices antérieurs ou précédents suite à une erreur matérielle ;
- compte 7788 « produits exceptionnels divers » : il s'agit des remboursements de sinistres par les assureurs et les cessions de terrains non répertoriés à l'état de l'actif.

2/ Les opérations d'ordre pour un montant total de 40 000 € :

Chapitre de rattachement 042 "opérations d'ordre de transfert entre sections". Ce chapitre globalisé regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

- compte 722 « production immobilisée » : on y trouve l'écriture relative aux travaux en régie

Le Maire,
Franck VALLEIN

